DIGRAIN APPAT LIQUIDE ANTI-FOURMIS

Appât sous forme de gel liquide destiné à la lutte contre les fourmis en zones non agricoles





Composition :

Diméthylarsinate de sodium (N°CAS 124-65-2) 5.75%
(AL) Liquide destiné à être utilisé sans dilution.
Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes (Groupe 3 - TP18 - Règlement N°528/2012).
Responsable de la mise sur la marché : LODI S.A.S. - Parc d'Activités des Quatre Routes - 35390 GRAND-FOUGERAY - Tél. 02 99 08 48 59

Action :

La substance active, le diméthylarsinate de sodium, est particulièrement adaptée pour lutter contre les fourmis. En effet, une des caractéristiques de cette substance est sa vitesse d'action : après contact et/ou ingestion, les fourmis ne sont pas tuées instantanément, elles ont le temps de regagner la fourmilière et d'y contaminer leurs congénères. La colonie est éliminée totalement en quelques jours.

Mode d'emploi :

DIGRAIN APPÂT LIQUIDE ANTI-FOURMIS est destiné à combattre toutes les fourmilières se trouvant dans et autour des habitations (en zones non agricoles).
Verser quelques gouttes (1 à 2 par m^2) sur le passage des fourmis en appuyant sur le corps du flacon applicateur. Si le sol est absorbant (terre, plancher), mettre le produit sur une surface non absorbante (verre, tuile, capsule de bouteille). Vous pouvez ainsi déposer DIGRAIN APPÂT LIQUIDE ANTI-FOURMIS sur le sol, contre les plinthes, dans les garages, caves, terrasses, balcons et dans tous les endroits infestés par les fourmis ou susceptibles de l'être. Renouveler l'opération, si nécessaire, 8 à 10 jours après le premier traitement. Bien refermer le flacon après usage. Après destruction de la fourmilière (quelques jours), retirer les supports.

Conditionnement(s) :

- 4TRA268-1 - Flacon de 50g

Précautions d'emploi et de stockage :

Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Pour plus de renseignements, la fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande, sur internet (www.quickfds.com ou www.phem.fr) ou en scannant le QR Code. Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre antipoison le plus proche. Il est recommandé de porter des gants et de se laver les mains après chaque utilisation. Conserver dans l'emballage d'origine. Ne pas réutiliser l'emballage.

Protection de l'environnement :

Le produit est fabriqué selon le respect des normes et réglementations environnementales en vigueur dans l'Union Européenne. Pour la destruction du produit et/ou de l'emballage, se conformer aux prescriptions nationales et locales en vigueur. Éliminer le produit et son emballage conformément à la réglementation locale en vigueur (grand public : en déchetterie, professionnels via une filière de collecte des déchets dangereux). Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Les renseignements figurant sur cette notice sont donnés de bonne foi. Nous attirons cependant l'attention des utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été conçu. Ces renseignements ne sauraient constituer de notre part ni une garantie ni un engagement, la manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappant à notre contrôle. Vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

Version 03/07/2025

PHEM SAS
12, avenue des Grands Champs • Bâtiment B • N°9 • 95500 LE THILLAY • FRANCE
Tél. : + 33 (0)1 49 63 44 55 • Fax : + 33 (0)1 49 63 06 56
contact@phem.fr • www.phem.fr

Système de management qualité & environnemental certifié
N°A 244 AB certification ISO 9001 : 2015 ISO 14001 : 2015